

**Séance du Conseil de Ville
du 30 janvier 2012 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 11 / 2012**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux nos 9 et 10 des 28 novembre et 12 décembre 2011
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Bajram Alija
 - M. Sadik Alija
 - Mme Derya Aydogan
 - M. Arsim Mahmuti, son épouse Mme Selvete Mahmuti-Ramnabaja et leurs enfants Altina et Ardi Mahmuti
 - Mme Bukurije Rustemi
 - M. Agim Shaqiri et son épouse Mme Arzihane Shaqiri-Nuredini
 - M. Mensur Shaqiri
6. Nomination de M. Pierre-Alain Fleury, PDC-JDC, à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Yves Bregnard
7. Message au Corps électoral relatif au crédit de Fr. 3'980'000.- pour l'achat du terrain du Comptoir, parcelles nos 403 et 3046, d'une surface totale de 28'558 m²
8. Message au Corps électoral relatif à un crédit-cadre global de Fr. 5'300'000.-, dont une part communale de Fr. 1'539'000.- après déduction des parts de la Confédération, du Canton et de l'agglomération, pour le réaménagement de la gare routière et la réalisation d'une vélostation dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont
9. Crédit de Fr. 1'700'000.- pour l'adaptation du stade de la Blancherie aux normes exigées par la Swiss Football League
10. Autorisation de vente des feuillettes n° 3232 et 3233 et des bâtiments sis à la route de la Commune 1 pour un montant de Fr. 1'650'000.-
11. *Delémont marée basse* - Aménagements de la Sorne et de ses abords : rapport annuel 2011 du Conseil communal au Conseil de Ville : présentation et discussion éventuelle
12. Développement du postulat 4.16/11 - "Pour des manifestations plus vertes en Ville de Delémont", PS, M. Grégoire Monin
13. Développement de la motion 5.26/11 - "Aménagement des allées principales du cimetière en revêtement dur", PDC-JDC, Mme Yvonne Plumez
14. Développement de la motion 5.27/11 - "Dénéiger en stressant moins l'environnement et en ménageant les infrastructures routières : un mélange prometteur", UDC, M. Dominique Baettig
15. Réponse à la question écrite 2.19/11 - "Logements sociaux : pour une clarification des intentions du Conseil communal", PS, M. Jude Schindelholz
16. Réponse à la question écrite 2.20/11 - "Aménagement des Jardins du Château", PLR, M. Christophe Günter
17. Réponse à la question écrite 2.21/11 - "Evolution des contrôles de police en ville de Delémont", PCSI, M. Luc Dobler
18. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Sébastien Lapaire, président, ouvre la séance et salue les membres présents. En préambule, il indique que 2012 représente la 40^e année de fonctionnement du Conseil de Ville et cède la parole à Mme Anne Froidevaux, 1^{ère} vice-présidente.

Mme Anne Froidevaux, 1^{ère} vice-présidente, présente à M. Sébastien Lapaire les condoléances du Conseil de Ville en raison du décès de son grand-papa, M. Georges Lapaire, ancien conseiller de ville, et invite l'assemblée à observer une minute de silence.

M. Sébastien Lapaire, président, annonce les démissions de M. Jérôme Corbat, conseiller de ville CS•POP•Verts, qui sera remplacé par Mme Jeanne Beuret, M. Hervé Schaller devenant suppléant du groupe, et de M. Asaël Droz, suppléant PDC-JDC, qui sera remplacé par M. Claude Chèvre. En dernier lieu, il salue Mme Lolita Gelso et M. Blaise Christe, qui siègent pour la première fois.

2. APPEL

41 membres sont présents.

M. Sébastien **Lapaire**, président, Mme Anne **Froidevaux**, 1^{ère} vice-présidente, M. Pierre **Chételat**, 2^{ème} vice-président, MM. Michel **Frossard** et Matthieu **Comte**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Luc **Bron**, Francine **Chollet**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Isa **Kuci**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

Mme Yeter Dincarslan est remplacée par M. Mehmet **Suvat**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Blaise **Christe**
 M. Christian Wirz est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**
 M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
 M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Lolita **Gelso**
 M. David Asséo est remplacé par Mme Jeanne **Beuret**
 M. Philippe Ackermann est remplacé par M. Christophe **Günter**

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NOS 9 ET 10 DES 28 NOVEMBRE ET 12 DÉCEMBRE 2011

Le procès-verbal no 9 du 28 novembre 2011 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Le procès-verbal no 10 du 12 décembre 2011 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Baettig, UDC, comme le stipule le Règlement d'organisation de la Commune municipale, indique que les membres des autorités et fonctionnaires communaux ont l'obligation de se retirer lors du traitement d'objets les touchant directement ou leurs parents. Il souhaite connaître l'avis du Conseil communal quant à l'obligation éthique de déclarer les intérêts de ses membres lorsque ceux-ci défendent des dossiers devant le Conseil de Ville.

M. Pierre Kohler, maire, informe que le règlement est strictement appliqué dans le cadre du fonctionnement de l'Exécutif où tout membre concerné par un objet se retire des délibérations de cette autorité. Selon M. Kohler, aucun problème de ce genre ne s'est produit au sein du Conseil communal. Toutefois, aucune prescription n'oblige les conseillers communaux à déclarer leurs intérêts autres que privés.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

Mme Murielle Macchi, PS, rapporte les difficultés que rencontrent les personnes à mobilité réduite pour stationner leur véhicule sur des emplacements leur étant réservés, même si les autorisations leur étant accordées n'augmentent pas. En effet, ces emplacements réservés sont souvent occupés par des voitures avec feux clignotants et sont, de plus, condamnés lors du marché ou usurpés lors de certaines manifestations. Aussi, le Conseil communal accepte-t-il d'étudier la création de places ad hoc à proximité du marché le samedi ou de remplacer les places condamnées lors de manifestations ? Mme Macchi souhaite que cette requête soit transmise aux spécialistes chargés de l'étude sur le stationnement afin de confirmer ou infirmer la pertinence des emplacements actuels et leur nombre. En dernier lieu, elle demande au Conseil communal s'il s'engage à ce que la Police locale amende tous les contrevenants.

Mme Françoise Collarin indique que les requêtes de Mme Macchi seront prises en compte dans l'étude en cours. Par ailleurs, la Police locale amende les automobilistes non autorisés stationnant sur des emplacements réservés aux personnes handicapées.

Mme Murielle Macchi est satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite savoir si les conseiller-ère-s de ville et les commissaires seront conviés à la présentation des démarches entreprises par l'Exécutif dans le cadre de la motion 5.14/11 - "Delémont : quel développement", qui devait avoir lieu en janvier. De nouveaux éléments justifient-ils ce retard ?

Mme Françoise Collarin informe qu'une séance de présentation est prévue en mars, à laquelle les commissaires et les membres du Conseil de Ville seront invités. En effet, une prise de position écrite du Service de l'aménagement du territoire est attendue pour compléter le dossier.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de :

- M. Bajram Alija
- M. Sadik Alija
- Mme Derya Aydogan
- M. Arsim Mahmuti, son épouse Mme Selvete Mahmuti-Ramnabaja et leurs enfants Altina et Ardi Mahmuti
- Mme Bukurije Rustemi
- M. Agim Shaqiri et son épouse Mme Arzihane Shaqiri-Nuredini
- M. Mensur Shaqiri

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **NOMINATION DE M. PIERRE-ALAIN FLEURY, PDC-JDC, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES, EN REMPLACEMENT DE M. YVES BREGNARD**

Mme Anne Froidevaux, PDC-JDC, propose la candidature de M. Pierre-Alain Fleury à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Yves Bregnard, démissionnaire.

DECISION : M. Pierre-Alain Fleury, PDC-JDC, est nommé membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes, à l'unanimité, par 39 voix.

7. **MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF AU CRÉDIT DE FR. 3'980'000.- POUR L'ACHAT DU TERRAIN DU COMPTOIR, PARCELLES NOS 403 ET 3046, D'UNE SURFACE TOTALE DE 28'558 M²**

M. Pierre Kohler, maire, précise que, dans le but de revitaliser le secteur de la gare, des discussions ont débuté en début de législature avec les CFF et La Poste. Ainsi, la Ville a acquis l'actuelle gare aux marchandises et envisage d'acheter le terrain du Comptoir ainsi que la parcelle située au sud. Après de longues négociations, les CFF ont consenti à la vente du site au prix de Fr. 3'900'000.-, auquel s'ajoutent

les frais du Registre foncier estimés à Fr. 80'000.-. M. Kohler rappelle le droit de superficie dont bénéficie la société Comptoir delémontain SA, qui échoit en 2025. En acquérant ce site, la Ville encaissera la location relevant du droit de superficie, s'élevant à Fr. 100'000.- par année, ainsi que des recettes provenant des nouveaux parcomètres, qui seront installés afin que ce lieu ne concurrence par le parking Park+Rail. Ces rentrées sont estimées à Fr. 20'000.-. Ainsi, les charges relevant de l'acquisition de ce site seront entièrement couvertes par les recettes, les terrains n'étant en principe pas amortis.

Pour le Conseil communal, cette opportunité doit être saisie vu son prix et sa situation stratégique, d'autant que la Ville entend développer le secteur sud des voies dans le cadre de l'agglomération, conformément au plan d'aménagement local et dans le but de créer un secteur dédié à des activités publiques. En ce sens, à la demande de l'Exécutif, le Gouvernement a réalisé une étude visant la création d'un centre de congrès et d'expositions. Ainsi, à l'échéance du droit de superficie - voire même avant - en faveur de Comptoir delémontain SA, le démontage du bâtiment actuel pourrait avoir lieu pour être remplacé par une infrastructure permettant d'accueillir les expositions et d'autres manifestations plus importantes. Pour ces raisons, le Conseil communal invite le Conseil de Ville et la population à accepter cet objet, dont le risque financier est très faible. En dernier lieu, M. Kohler met en exergue une modification du message, en ce sens que la Ville souhaite acquérir l'assise du bâtiment existant et non le bâtiment en lui-même.

M. Jude Schindelholz, PS, estime que cette acquisition est une excellente opportunité pour la Ville et le Canton. En effet, la situation des terrains à proximité immédiate de la gare confère une grande valeur aux parcelles et offre un grand potentiel de développement, qui sera précisé dans le plan directeur localisé pour ce secteur. Le groupe socialiste accueille favorablement la volonté de définir et maîtriser le développement de cette zone, en rappelant l'enjeu consistant à trouver des affectations complémentaires et non concurrentes aux autres zones de la ville. M. Schindelholz est d'avis que le prix des parcelles est plutôt avantageux, même si le montant global de l'acquisition n'est pas négligeable. De même, comme les charges annuelles seraient couvertes par les droits de superficie et les revenus des places de parc, le groupe socialiste acceptera ce message.

M. Dominique Baettig, UDC, s'inquiète de l'augmentation de la dette, vu les crédits soumis au cours de la séance, et il s'interroge sur la mise en place d'un mécanisme de frein à l'endettement. De plus, à son sens, une entreprise privée serait apte à développer un centre des congrès au niveau cantonal. D'autre part, le calcul des charges et rentrées lui paraît trop optimiste, relevant que les nouvelles places de parc concurrenceront le parc CFF. Dans ces circonstances, M. Baettig suggère de refuser l'entrée en matière, de mener une réflexion quant à la concentration des crédits et de demander au Conseil communal de définir des priorités, craignant une mise sous tutelle.

M. Pierre Kohler, maire, souligne qu'une récente étude du journal *PME* classe Delémont au 8^e rang des villes suisses en matière de gestion financière, même si la dette delémontaine s'est accrue de 5 %. Selon ses calculs, Delémont aurait été classée dans les premiers rangs si elle n'avait pas rénové la Salle Saint-Georges ni acquis le terrain de la Jardinerie jurassienne, ce qui relativise la statistique. M. Kohler précise que le centre des congrès pourrait être réalisé par une entreprise privée, selon la même procédure que celle appliquée au projet de la Jardinerie, où le terrain pourrait être vendu au propriétaire de l'immeuble dans quelques années. Entre-temps, les intérêts de la dette sont couverts par le droit de superficie. D'autre part, M. Kohler souligne que cette dette est garantie par un actif réalisable, ce qui n'est pas le cas des dettes engendrées par des déficits de fonctionnement accumulés depuis longtemps. A titre d'exemple, il indique que la Ville a récemment obtenu un crédit sur 10 ans, à un taux de 1.95 % seulement. Dans le cas présent, les intérêts d'un emprunt de 4 millions de francs génèrent des charges de quelque Fr. 80'000.- alors que les rentrées, liées au droit de superficie, s'élèvent à Fr. 100'000.-, ce qui engendre un gain considérable.

Quant aux nouvelles places de parc, elles seront disponibles aux mêmes conditions tarifaires que celles appliquées par les CFF, ce qui évitera toute concurrence. M. Kohler rappelle que les priorités ont été fixées par l'Exécutif et acceptées par le Conseil de Ville dans le cadre de la planification financière déterminée pour quatre ans et financée par les budgets annuels. Même si celui de 2012 présente un déficit conjoncturel et non structurel, M. Kohler souligne la volonté du Conseil communal de rétablir les finances communales, passant par des comptes équilibrés voire bénéficiaires.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

M. Pierre Chételat, PLR, est favorable à cette acquisition, qualifiant les deux parcelles de hautement stratégiques et estimant que la Ville doit avoir une maîtrise foncière pour développer le secteur. Vu ses renseignements, il souhaite que les relations avec la société Comptoir delémontain SA s'améliorent. S'agissant des places de parc, il souligne le point 3 du message qui stipule que le bâtiment, la place de stationnement et l'arborisation sont propriétés de la société précitée. De ce fait, elle devrait encaisser les recettes des parcomètres, selon lui. D'autre part, il souhaite connaître la stratégie prévue par le Conseil

communal dans ce dossier, rappelant que le droit de superficie fixé à 2025 pourrait être raccourci, selon M. Kohler. De plus, l'immeuble devant être repris à la moitié de sa valeur, M. Chételat souhaite en connaître le montant. La construction du centre de congrès nécessitera un investissement conséquent et la location liée au droit de superficie ne sera plus perçue. En dernier lieu, il relève que Comptoir delémontain SA devra être solvable en cas de déconstruction de son immeuble à hauteur de Fr. 570'000.-.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que la Ville est actionnaire de Comptoir delémontain SA et représentée à son Conseil d'administration par Mme Françoise Collarin. La collaboration avec cette société est très bonne, même si la Ville l'a interpellée à plusieurs reprises pour des problèmes techniques liés à l'accès pour les personnes handicapées ou la vétusté des sanitaires, entre autres. De l'avis de M. Kohler, le bâtiment devra probablement être déconstruit afin de réaliser un centre de congrès et d'expositions, infrastructure qui fait défaut, selon l'étude du Gouvernement. Selon M. Kohler, si cette construction n'intervient pas jusqu'en 2025, la Ville deviendra propriétaire du bâtiment, ce qui impliquera une négociation avec Comptoir delémontain SA. M. Kohler estime que le Canton devra participer au futur investissement, comme partenaire ou autorité subventionnante sur ce projet d'intérêt public. En cas de revente du terrain par la Commune, l'éventuel bénéfice serait partagé avec les CFF, le prix offert à la Ville étant plus attractif que pour un investisseur privé.

DECISION : le message au Corps électoral relatif au crédit de Fr. 3'980'000.- pour l'achat du terrain du Comptoir, parcelles nos 403 et 3046, d'une surface totale de 28'558 m², est accepté à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

8. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À UN CRÉDIT-CADRE GLOBAL DE FR. 5'300'000.-, DONT UNE PART COMMUNALE DE FR. 1'539'000.- APRÈS DÉDUCTION DES PARTS DE LA CONFÉDÉRATION, DU CANTON ET DE L'AGGLOMÉRATION, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE ET LA RÉALISATION D'UNE VÉLOSTATION DANS LE CADRE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE DELÉMONT

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que la création de l'agglomération a permis de mettre en place des synergies entre Delémont et les communes de la couronne, améliorant les transports publics et la mobilité douce, par exemple. Le présent crédit consiste à réorganiser la gare routière et à construire une vélostation, avec d'importantes subventions fédérale et cantonale ainsi qu'une aide des autres communes de l'agglomération. L'assemblée de l'agglomération, regroupant l'ensemble des Exécutifs des 13 communes concernées, devra elle aussi statuer sur cet objet, alors que les maires des communes l'ont approuvé. M. Kohler met en exergue la qualité du projet delémontain, exemplaire en matière de sécurité pour les piétons, les utilisateurs des transports publics et les chauffeurs de car. Favorisant la pratique du vélo, il permettra de désengorger le centre-gare.

M. Kohler relève l'importance de ce projet pour le développement des transports publics, en précisant que deux variantes seront étudiées s'agissant de la gare routière, en collaboration avec CarPostal et ses chauffeurs, afin de sécuriser cette zone de forte affluence. Le gabarit de la route concernée restera identique et les voies de circulation seront déterminées par l'étude. Par ailleurs, l'Exécutif s'engage à trouver des solutions de remplacement si des places de stationnement devaient disparaître. En ce qui concerne la vélostation, elle pourrait se réaliser en deux étapes, la première consistant à sécuriser le parc à vélos actuel et à le clôturer, avec accès à l'aide de cartes magnétiques, la seconde offrant un service de location de vélos, en collaboration avec Caritas, projet actuellement à l'étude par un groupe de travail.

S'agissant de la réalisation des projets, M. Kohler met en évidence la pression qu'exerce la Confédération et les délais très courts qu'elle impose, raison pour laquelle, entre autres, la variante relative à la gare routière n'a pas encore été choisie. Une fois le projet accepté par tous les organes et autorités compétents, les études seront achevées. Le Conseil communal estime que la situation actuelle ne peut pas perdurer, vu la politique de développement des transports publics très active et efficace, incitant fortement les automobilistes à ne pas utiliser leur véhicule. Il espère que ce projet permettra d'en développer d'autres, touchant notamment aux autres communes, comme par exemple les pistes cyclables, les arrêts de bus ou la rénovation de l'avenue de la Gare de Delémont. M. Kohler invite donc le Conseil de Ville à accepter ce projet, dont le coût à charge de la ville représente le tiers de l'investissement total.

M. Dominique Baettig, UDC, informe que son groupe combattra l'entrée en matière pour des raisons financières et de priorités. De plus, il se dit choqué par la politique de l'agglomération qui ne correspond pas aux besoins de la population, à son avis, et que les instances supérieures imposent. Selon lui toujours, l'agglomération est une utopie coûteuse et dangereuse, qui impose une vision globale à la région. Bien que favorable à la réorganisation de la gare routière, M. Baettig estime que la vélostation est également une utopie qui créera des emplois protégés, concurrençant les petits commerces concernés et dont les rentrées financières seront peut-être insuffisantes. Pour sa part, la vélostation ne répond pas à un besoin

de la population et son efficacité devrait être réévaluée, d'autant que le parc actuel est souvent vide, selon lui. Finalement, M. Baettig accepterait d'entrer en matière sur ce projet pour autant que le Conseil communal garantisse que les travaux seraient confiés à des entreprises locales, ce qui n'a pas été le cas du projet de la Jardinerie jurassienne.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relevant les nombreux vols et déprédations de bicyclettes à la gare, est convaincu que l'abonnement à la vélostation ne sera pas plus cher que les frais annuels de réparation. Selon lui, la Suisse alémanique, plus avancée, compte 27 vélostations, contre une en Suisse romande, créée à Yverdon. Toutefois, en ce qui concerne la gestion du site, confiée à Caritas, elle pourrait ne pas être pérenne en hiver. M. Montavon souhaite donc l'assurance du Conseil communal que les rémunérations des salariés de la vélostation ne seront pas imputées au budget communal. Finalement, relevant que chaque suppression de place de stationnement pour voiture sera compensée à proximité et vu le coût à charge de la ville, le groupe PDC-JDC acceptera le crédit-cadre.

Mme Murielle Macchi, PS, met en exergue l'importance de ce projet dans le cadre de l'agglomération, permettant notamment de pérenniser le nœud ferroviaire de Delémont en investissant dans une gare routière et en garantissant un réseau performant. Relevant les autres projets découlant de celui-ci, Mme Macchi souligne que la création de nouvelles lignes et l'augmentation des cadences requièrent un réseau performant, dont une gare routière. Le développement de la pratique du vélo demande une infrastructure pour le parcage en sécurité, en l'occurrence une vélostation qui, selon une étude de Pro Vélo, répond à un besoin de la population. Mme Macchi relève que cette problématique est abordée dans sa globalité, avec les partenaires concernés. Jugeant le projet de qualité et pertinent, financé par la Confédération à hauteur de 40 %, elle indique que son groupe soutiendra ce crédit.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que plus de 90 % de la population ont accepté la création de l'agglomération, qui débouche à présent sur un projet concret. Il rappelle également la Loi fédérale sur les marchés publics, acceptée par l'UDC, qui les ouvre au niveau national. Dans le cadre du projet de la Jardinerie jurassienne, dont les travaux sont assurés par une entreprise neuchâteloise, M. Kohler en relève les aspects positifs, notamment la création d'un parking couvert, de surfaces commerciales, d'appartements pour personnes âgées et la création d'une centaine de places de travail. Le projet de nouvelle gare routière et de vélostation répond aux attentes de la population, notamment le développement durable, les énergies propres et l'impact environnemental très important, que M. Baettig a déjà défendu dans ses interventions.

En outre, comme l'a indiqué Mme Macchi, ce projet valorisera le nœud ferroviaire de Delémont, souvent remis en question, et représentera le premier pilier d'un système de transports publics efficace, garantissant la protection des bicyclettes. Pour ces raisons, il invite M. Baettig à changer d'avis, étant persuadé que la grande partie des travaux seront réalisés par des entreprises de Delémont et sa vallée.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, considérant ce crédit comme étant prioritaire et primordial, indique s'être fait voler sa bicyclette à trois reprises en cinq ans, raison pour laquelle la vélostation lui semble être une solution appropriée. Il s'étonne toutefois des promesses faites dans ce message du Conseil de Ville au Corps électoral, dans lequel le Conseil communal assure que les places de stationnement supprimées seront compensées à proximité. A son sens, la Ville ne dispose d'aucun lieu pour créer des places de stationnement et en prévoir dans le futur bâtiment de la HE-Arc / HEP-BEJUNE lui semble hypothétique, d'autant que la Ville ne sera pas maître d'œuvre. Aussi, pour éviter tout achoppement durant la votation, il suggère de supprimer le dernier paragraphe du point 4.1.

M. André Ackermann, PDC-JDC, relève que les variantes retenues pour la gare routière présentent certains défauts qui devront être réglés avec CarPostal, comme promis par le Conseil communal. De plus, il souhaite qu'une place de parc, avec abri, soit créée pour les cars de touristes aux alentours de la gare.

M. Jude Schindelholz, PS, s'oppose à la proposition de M. Parrat, vu l'importance de rassurer la population en ce qui concernant la suppression de places de stationnement, sujet souvent évoqué.

M. Pierre Kohler, maire, suggère de refuser cette suppression de paragraphe, la compensation des places de stationnement lors de la construction de la HE-Arc / HEP-BEJUNE étant un engagement du Conseil communal vis-à-vis des commerçants et automobilistes. S'agissant des places de parc aux abords de la gare routière qui pourraient être supprimées, M. Kohler informe que la Poste est disposée à mettre à la disposition du public le parking réservé à ses collaborateurs. Quant à la variante de la gare routière la mieux adaptée, elle est en cours de discussion avec CarPostal et ses chauffeurs et la place de stationnement pour les cars de touristes, située actuellement à proximité du chantier de la Jardinerie jurassienne, sera intégrée à la réflexion.

M. Kohler estime important de créer une vélostation en intégrant un aspect social, en collaboration avec Caritas et les commerçants de bicyclettes, afin de soutenir des citoyens faisant face à des problèmes liés au chômage. Il relève que Caritas met en place différentes activités sans rendement et qui ne présentent aucun intérêt pour des entreprises privées.

DECISION : la proposition de M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, de supprimer le dernier paragraphe du chapitre 4.1 est refusée par 31 voix contre 6.

DECISION : le message au Corps électoral relatif à un crédit-cadre global de Fr. 5'300'000.-, dont une part communale de Fr. 1'539'000.- après déduction des parts de la Confédération, du Canton et de l'agglomération, pour le réaménagement de la gare routière et la réalisation d'une vélostation dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

9. CRÉDIT DE FR. 1'700'000.- POUR L'ADAPTATION DU STADE DE LA BLANCHERIE AUX NORMES EXIGÉES PAR LA SWISS FOOTBALL LEAGUE

M. Damien Chappuis informe que les SRD disposent actuellement d'une dérogation pour leurs matches de Challenge League à la Blancherie, vu que le stade ne répond pas aux exigences prévues dans le catalogue de la Swiss Football League (SFL). L'étude de ce dernier a conduit à différentes propositions parmi lesquelles l'une a obtenu l'aval de la SFL, des SRD et des différentes sociétés utilisatrices des lieux.

Ainsi, selon la SFL, les joueurs des deux équipes ne doivent plus être en contact avec le public pour arriver jusqu'au stade, ni même dans le trajet des vestiaires jusque sur le terrain. Des vestiaires plus grands doivent être réaménagés, de même qu'une tribune pour la presse dans l'axe du terrain et une salle d'infirmerie et de tests anti-dopage. Une zone réservée aux supporters de l'équipe adverse sera créée, avec ravitaillement et sanitaires. Les sorties de secours et les locaux sanitaires nécessitent d'être agrandis et un espace pour les personnes handicapées doit être prévu.

S'agissant du financement, une subvention de 20 % du crédit est attendue du Canton et une participation des SRD sera fixée dans une convention ad hoc.

M. Alphonse Poupon, PS, constate que le nombre de clubs en Challenge League a diminué au détriment des régions périphériques, ce à quoi les SRD se sont opposés. Malgré que les exigences de la SFL concernent davantage les grands clubs, le groupe socialiste acceptera le crédit, d'autant que le projet ne sera réalisé que si les SRD se maintiennent dans cette ligue.

M. Luc Bron, CS•POP•Verts, revenant sur la position du Conseil communal qui critique la politique de la SFL, regrette que le signal fort donné par la Ville consiste à accepter ses exigences et à réaliser les travaux nécessaires, pour un coût considérable. Il déplore l'emprise de l'argent sur le sport, imaginant que le football pourrait redevenir un jeu. Par ailleurs, il souligne que seuls 40 % du futur bâtiment au-dessus des tribunes seront destinés à la presse, le solde étant inoccupé. L'isolation et la ventilation des vestiaires ne lui semblent pas très rationnelles pour répondre au label Minergie, vu qu'ils seront peu utilisés en hiver. Pour ces raisons, il s'opposera au crédit.

M. Renaud Ludwig, PCSI, informe que son groupe acceptera ce crédit, soutenant ainsi les SRD dont il relève le rôle formateur et motivant pour la jeunesse.

M. Julien Crevoisier, PLR, déplore la politique de la SFL, qui impose ses exigences sous peine d'exclure la 1^{ère} équipe des SRD de Challenge League. Cette politique va à l'encontre de la démocratie, à son sens. Relevant les aspects négatifs du football (argent, limogeage d'entraîneurs, hooliganisme, tricherie, manque de fairplay et de respect), il refuse de promouvoir de telles valeurs et s'opposera au crédit. M. Crevoisier met en exergue son soutien aux SRD tout en regrettant les barrières fixées par la SFL.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, rapporte l'appui de son groupe à ce crédit, toutefois sans enthousiasme. Il regrette la pression qu'exerce la ligue, qui vise à abandonner les régions périphériques au profit des grandes villes. Déplorant des exigences qui ne semblent pas nécessaires à Delémont, M. Christe relève toutefois le club phare que sont les SRD. Par ailleurs, certaines améliorations, comme les vestiaires, serviront également à d'autres sociétés locales et la participation financière des SRD sera exigible, même en cas de relégation.

M. Philippe Rottet, UDC, met en évidence l'engouement que provoquent les équipes sportives de haut niveau, en particulier chez les jeunes, et il rappelle que les SRD ne sont pas demandeurs dans ce crédit. Refusant que le Conseil de Ville soit à l'origine d'une relégation, M. Rottet souhaite toutefois que l'équipe

compte parmi ses joueurs un bon nombre de jeunes Jurassiens et il invite le Conseil communal à transmettre cette requête au club. D'autre part, il apprécierait que les travaux soient confiés à des entreprises régionales.

M. Damien Chappuis admet que la Ville peine à se faire entendre auprès de la SFL malgré ses efforts, ce qu'il regrette. Répondant à M. Bron, il indique que le Conseil communal a refusé la construction d'un nouveau stade, estimant que l'infrastructure actuelle, moyennant les adaptations prévues, convient aux normes de la SFL, dans des proportions inférieures. Quant aux vestiaires, la Ville avait proposé des vestiaires communs à la patinoire, ce qui a été refusé, les vestiaires extra-muros étant interdits. L'espace libre aux côtés de l'emplacement pour la presse pourra être occupé par d'autres personnes.

M. Chappuis souligne la bonne santé des finances des SRD. De plus, les aspects négatifs du football cités par M. Crevoisier ne se produisent pas à Delémont. Quant aux supporters adverses, des contrôles aux entrées du stade se poursuivront et la Ville veillera à confier les travaux aux entreprises de la place. S'agissant de l'engagement de Jurassiens dans l'équipe, M. Chappuis rappelle qu'il n'appartient pas à la Ville de définir la politique des SRD.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 22 voix contre 9.

M. Alphonse Poupon, PS, demande de supprimer de l'arrêté le préavis favorable de la Commission des sports, le quorum n'étant pas atteint au moment de ses délibérations.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, accepte ce projet afin de soutenir les SRD, tout en admettant les côtés excessifs de ce sport qui, par ailleurs, incite des centaines de jeunes à pratiquer une activité. De plus, actifs en Challenge League, les SRD sont reconnus comme club formateur et bénéficient à ce titre de subventions de la SFL. Pour sa part, M. Nicoulin ne considère pas les exigences de la ligue comme étant trop élevées, mise à part celle liée à la tribune pour la presse, tout en admettant que les transformations sont coûteuses. Toutefois, selon M. Nicoulin, vu l'image que véhiculent les SRD dans la région entière, le soutien financier du Canton devrait atteindre 30 % des coûts, à l'instar de ce qui se pratiquera pour la nouvelle patinoire à Porrentruy. Il suggère donc de modifier l'arrêté et de demander que le Conseil communal négocie avec le Gouvernement afin d'obtenir une subvention de 30 %. D'autre part, la Ville devrait solliciter une participation supérieure des SRD, à prélever sur une augmentation des billets d'entrée, sur les droits de télévision, sur des sponsorings plus élevés ou par la création d'un espace VIP ou de loges. Concrètement, il suggère, dès la 3^e année, de porter la participation des SRD à Fr. 36'000.- au lieu de Fr. 30'000.-.

M. Pierre Chételat, PLR, se rallie à la proposition de M. Nicoulin quant à la subvention cantonale et demande un renvoi du crédit à une seconde lecture, ce qui donnerait plus de poids au Conseil communal dans ses négociations avec le Gouvernement.

M. Sébastien Lapaire, président, ouvre la discussion sur la motion d'ordre déposée par M. Chételat.

M. Damien Chappuis suggère de la refuser, toutes les informations utiles figurant déjà dans le message.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, accepte la motion d'ordre, d'autant que l'arrêté ne devrait pas contenir le préavis de la Commission des sports.

M. Philippe Rottet, UDC, la refuse, le crédit étant suffisamment détaillé et la Commission des sports pouvant encore se réunir pour statuer. De son côté, le Conseil communal pourra tout de même renégocier la subvention cantonale avec le Gouvernement.

Mme Murielle Macchi, PS, souhaite connaître les conséquences de l'acceptation de la motion d'ordre pour les SRD, en particulier les impératifs à respecter dans ce dossier.

M. Damien Chappuis indique que les SRD peuvent déposer leur demande de licence jusqu'au 12 mars 2012, raison pour laquelle il ne serait pas judicieux que le Législatif renvoie le crédit à une date ultérieure, vu notamment le délai référendaire qui courra après l'acceptation du crédit.

DECISION : la motion d'ordre est refusée par 22 voix contre 12.

M. Damien Chappuis admet que la Commission des sports n'avait pas le quorum pour siéger, raison pour laquelle l'arrêté peut être modifié. A ce sujet, il souhaite que les membres de cette commission soient plus assidus, ce qui éviterait de telles difficultés. Quant à la participation cantonale, elle atteindra au maximum 25 %, contre 20 % à ce jour. M. Chappuis informe que les négociations se poursuivront, étant d'avis que l'inscription de ce point dans l'arrêté n'apportera rien. De plus, il rappelle le plan financier des

investissements, voté récemment par le Parlement, qui comprend un soutien de Fr. 280'000.- en faveur du crédit. S'agissant de la participation des SRD, M. Chappuis souligne les nombreuses discussions qui ont abouti à un accord sur la somme de Fr. 30'000.-, dont l'augmentation demandée par M. Nicoulin lui semble exagérée. Les travaux sont planifiés début 2013.

M. Sébastien Lapaire, président, informe que la proposition de M. Alphonse Poupon est acceptée sans vote, vu son évidence.

DECISION : la proposition 1 de M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, d'ajouter un alinéa dans l'arrêté stipulant que "La participation des SRD est fixée à Fr. 24'000.- les deux années suivant la fin des travaux. Elle sera portée à Fr. 36'000.- dès la 3^e année." est refusée par 16 voix contre 11.

DECISION : la proposition 2 de M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, d'ajouter un alinéa dans l'arrêté stipulant que "Le Conseil communal ouvrira de nouvelles négociations avec le Gouvernement jurassien afin d'obtenir une subvention de 30 %." est acceptée par 27 voix contre 1.

DECISION FINALE : le crédit de Fr. 1'700'000.- pour l'adaptation du stade de la Blancherie aux normes exigées par la Swiss Football League est accepté par 25 voix contre 11.

10. AUTORISATION DE VENTE DES FEUILLETS N° 3232 ET 3233 ET DES BÂTIMENTS SIS À LA ROUTE DE LA COMMUNANCE 1 POUR UN MONTANT DE FR. 1'650'000.-

M. Pierre Kohler, maire, au vu de l'acquisition par la Ville de l'arsenal "En Dozière" afin d'y abriter les Services industriels notamment, propose de vendre les parcelles et immeubles susmentionnés, qui ne sont plus utiles à l'activité communale. En effet, un appel d'offres public a généré plusieurs propositions d'achat, dont une à Fr. 1'650'000.- par une entreprise locale. Le bénéfice ainsi réalisé sera porté en diminution de la dette.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle que son groupe, même s'il n'était pas totalement convaincu de l'opportunité d'acquérir ce site en 2005, s'y était déclaré favorable, étant donné qu'aucune alternative n'existait pour l'installation des Services industriels et que l'emplacement des terrains était intéressant et stratégique. Il est donc favorable à cette vente.

M. Marc Ribeaud, PS, soutient cette vente. En effet, la Ville a renoncé à installer les Services industriels en ce lieu vu qu'une alternative plus appropriée s'est présentée à l'arsenal "En Dozière". Il espère que le nouvel acquéreur développera une activité pérenne et créatrice d'emplois. Par ailleurs, M. Ribeaud relève que cette vente annulera les loyers perçus pour la mise à disposition de l'immeuble, atteignant Fr. 45'000.-, et réduira la valeur du patrimoine communal de Fr. 1'530'000.-, ce qui ne touchera toutefois pas les comptes des Services industriels.

DECISION : la vente des feuillets n° 3232 et 3233 et des bâtiments sis à la route de la Communance 1 pour un montant de Fr. 1'650'000.- est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. DELÉMONT MARÉE BASSE - AMÉNAGEMENTS DE LA SORNE ET DE SES ABORDS : RAPPORT ANNUEL 2011 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL DE VILLE : PRÉSENTATION ET DISCUSSION ÉVENTUELLE

Mme Françoise Collarin précise que ce rapport décrit les travaux réalisés en 2011 et ceux prévus pour 2012. Elle souligne encore que des éléments supplémentaires pourraient être intégrés, si le Conseil de Ville le souhaite.

M. Yves Bregnard, PDC-JDC, se réjouit des travaux réalisés et remercie le Service UETP, la Conseillère communale en charge de ce dossier et les services cantonaux pour leurs prestations dans ce projet.

M. Jude Schindelholz, PS, se dit satisfait de ce rapport qu'il considère comme étant complet. Il remercie la Municipalité pour les travaux en cours et l'établissement du document.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, relève la qualité des travaux menés dans le secteur "En Dozière". Il souhaite toutefois connaître la nature de l'opposition formulée par les agriculteurs concernés

par ces terrains. En particulier, il s'interroge sur le mode d'exploitation des terres agricoles en question, attachant une grande importance au retour des terres à la nature.

Mme Françoise Collarin rapporte la demande de la Ville aux agriculteurs de ne plus exploiter ces terrains, devenant inondables avec le projet *Delémont marée basse*, alors qu'ils avaient été cultivés de manière intensive durant de nombreuses années, même s'ils étaient déjà considérés comme terres protégées. De l'avis de Mme Collarin, les discussions aboutiront tantôt sur un accord.

12. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.16/11 - "POUR DES MANIFESTATIONS PLUS VERTES EN VILLE DE DELÉMONT", PS, M. GRÉGOIRE MONIN

M. Grégoire Monin, PS, souhaite par ce postulat favoriser l'utilisation de vaisselle réutilisable consignée dans les manifestations, dans le but de réduire les quantités de déchets et de rendre les lieux de fête plus propres. Ce concept, recommandé par l'Office fédéral de l'environnement, est déjà répandu dans diverses manifestations, y compris à Porrentruy, et pourrait être appliqué dans le cadre de la Danse sur la Doux, la Fête de la musique, le 1^{er} Août ou Notes d'Equinoxe, entre autres. Selon M. Chappuis, des essais pourraient être menés lors de la Fête de la Ville ou le SlowUp.

Par son postulat, M. Monin invite la Ville à trouver l'alternative la mieux adaptée aux manifestations se déroulant à Delémont, en s'interrogeant sur l'opportunité de collaborer avec des entreprises transportant la vaisselle vers leur centre de lavage plutôt qu'avec celles disposant d'unités de lavage mobiles. Il souhaite également que la Municipalité étudie le système de location de vaisselle réutilisable, en collaboration avec des institutions comme Caritas ou Les Castors, à l'instar de ce qui se pratique dans le Canton de Vaud. Il souhaite que la Ville étudie si ce concept doit être incitatif ou imposé aux organisateurs. Parallèlement, M. Monin suggère l'élaboration d'un guide pratique destiné aux organisateurs, les aidant à limiter l'impact de leur manifestation.

En dernier lieu, dans une étape ultérieure, M. Monin est favorable à l'adoption de ce système de consignes par les restaurateurs et les tenanciers de bar, relevant les nombreux débris laissés sur la chaussée durant le week-end particulièrement.

M. Damien Chappuis indique que ce sujet a déjà été abordé par le Conseil communal, confirmant que cette expérience sera menée cette année pour plusieurs manifestations. Un groupe de travail sera créé prochainement et M. Chappuis invite le Conseil de Ville à accepter ce postulat.

DECISION : le postulat 4.16/11 - "Pour des manifestations plus vertes en Ville de Delémont", PS, M. Grégoire Monin, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.26/11 - "AMÉNAGEMENT DES ALLÉES PRINCIPALES DU CIMETIÈRE EN REVÊTEMENT DUR", PDC-JDC, MME YVONNE PLUMEZ

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, vu l'accessibilité problématique des allées principales du cimetière, suggère de les recouvrir d'un revêtement dur. Cette mesure simplifiera l'entretien et supprimera les barrières architecturales.

Mme Françoise Collarin propose de transformer la motion en postulat. En effet, bien que le réaménagement de certains tracés s'avère nécessaire pour assurer l'accès aux tombes, bon nombre d'entre elles ont été nivelées, laissant des secteurs entiers vides. Mme Collarin souhaite donc mener une réflexion globale quant à la réfection des allées.

M. Pierre Chételat, PLR, informe que son groupe acceptera la forme du postulat. En effet, il estime que des améliorations s'imposent afin d'assurer l'accessibilité du lieu aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, vu les nombreuses interventions du Législatif à ce sujet. Il rappelle qu'un postulat similaire a été accepté par le Législatif il y a 22 ans, pour lequel le Conseil communal avait refusé d'entrer en matière en raison d'oppositions émanant des services communaux. Il déplore la situation qui prévaut en ce lieu et invite l'Exécutif à étudier les différentes options de revêtement, qui engendreraient une diminution de l'entretien.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.26/11 transformée en postulat qui portera le no 4.17/11 - "Aménagement des allées principales du cimetière en revêtement dur", PDC-JDC, Mme Yvonne Plumez, est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.27/11 - "DÉNEIGER EN STRESSANT MOINS L'ENVIRONNEMENT ET EN MÉNAGEANT LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES : UN MÉLANGE PROMETTEUR", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, rappelant sa motion 5.13/10 relative au déneigement par une solution sucrée, met en évidence les méfaits du sel utilisé pour déneiger, qui se disperse dans les nappes phréatiques. Dans le but de protéger non seulement l'environnement mais également la santé, les infrastructures et les véhicules, il indique qu'une nouvelle méthode, mélangeant le sel et des déchets biodégradables, comme des déchets de raisins, par exemple, permet d'économiser de grandes quantités de sel. Cette substance se dégrade lentement en se réchauffant, engendrant la fonte de la glace, et retient le sel. Selon M. Baettig, des économies de 70 % du sel peuvent être envisagées. Il rappelle également la formule *Stop glisse bio* développée à La Chaux-de-Fonds, à base de plaquettes de bois.

Mme Françoise Collarin suggère la transformation de la motion en postulat, rappelant toutefois qu'à l'occasion du crédit lié à la construction du silo à sel, elle avait déjà expliqué les études menées par son département à ce sujet. D'autre part, Mme Collarin précise que les pratiques de déneigement ne sont pas applicables à toutes les villes, en raison du climat notamment, et que l'utilisation du gravier encombre les conduites. Ainsi, son département mènera une étude sur les nouvelles alternatives de déneigement.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, favorable aux solutions ménageant l'environnement, indique que, selon son entretien avec le chef des travaux publics de La Chaux-de-Fonds, le produit *Stop glisse bio* s'applique uniquement sur les trottoirs et non sur les routes.

M. Dominique Baettig, UDC, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.27/11 transformée en postulat qui portera le no 4.17/11 - "Déneiger en stressant moins l'environnement et en ménageant les infrastructures routières : un mélange prometteur", UDC, M. Dominique Baettig, est acceptée par 21 voix contre 5.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.19/11 - "LOGEMENTS SOCIAUX : POUR UNE CLARIFICATION DES INTENTIONS DU CONSEIL COMMUNAL", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Jude Schindelholz, PS, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Jude Schindelholz, PS, est d'avis que la réponse du Conseil communal se base sur le secteur du Cras-des-Fourches et il l'invite, dans le cadre de son nouveau projet, à concerter les habitants du quartier afin de prendre en compte leurs attentes, notamment le maintien d'un espace vert. Il souhaite donc connaître les mesures qui garantiront un large soutien à ce projet. S'agissant des logements sociaux, il souhaite des renseignements quant à la collaboration de la Ville avec les sociétés coopératives de la place, parallèlement aux démarches entreprises avec la CodHa, en particulier en ce qui concerne les terrains qui pourraient accueillir des coopératives. En dernier lieu, il s'interroge sur l'entité qui subventionnerait une partie des logements mixtes (Commune, Canton, Confédération).

Mme Esther Gelso indique que la Ville est représentée au sein de la Coopérative du Palastre et de l'Association immobilière des cartels syndicaux. Des contacts seront pris avec les coopératives locales une fois le projet plus avancé, la première séance du groupe de travail ad hoc étant fixée au 29 février. Quant aux subventions, les critères d'attribution ne sont pas encore définis à ce stade du projet. Une démarche participative, telle qu'appliquée dans le quartier de la Gare, pourrait être utilisée pour le projet du Cras-des-Fourches. Mme Gelso apportera un complément d'information ultérieurement.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.20/11 - "AMÉNAGEMENT DES JARDINS DU CHÂTEAU", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER

M. Christophe Günter, PLR, est satisfait.

17. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.21/11 - "EVOLUTION DES CONTRÔLES DE POLICE EN VILLE DE DELÉMONT", PCSI, M. LUC DOBLER

M. Luc Dobler, PCSI, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Luc Dobler, PCSI, souhaite connaître la position de l'Exécutif quant au résultat des contrôles effectués à la route du Vorbourg et si d'éventuelles mesures sont prévues pour le futur.

M. Dominique Baettig, UDC, s'interroge sur la relation entre les amendes et contrôles et la diminution des accidents, se demandant si les contrôles radars ne sont qu'une opportunité pour assurer une rentrée d'argent dans les caisses de l'Etat.

M. Pierre Kohler, maire, estime que chaque contrôle a un effet préventif, tout en relevant que la Police locale n'a pas pour but de verbaliser pour assurer une rentrée d'argent, mais bien pour maintenir la sécurité, faire de la prévention et intervenir lorsque nécessaire. Par ailleurs, il prendra connaissance des résultats de l'action menée à la route du Vorbourg pour prendre position personnellement, en soulignant que la Police locale l'informe uniquement d'événements particuliers. S'agissant de cette rue, la Ville a été interpellée pour un problème de haie et de croisement avec les cars postaux.

18. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés : 2 questions écrites
3 postulats
1 motion

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Sébastien Lapaire

Nadia Maggay

Delémont, le 23 février 2012